

# C O N S E I L M U N I C I P A L

## Séance du 24 mai 2019

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, LEONARD Vincent, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, MM. DRUI Philippe, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.  
Mme SCHWARTZ Estelle a donné procuration à Mme VANDAELE Valérie.  
Mme DRUI Anne a donné procuration à Mme GRASSWILL Geneviève.  
M. POSSELT Henri a donné procuration à M. LEONARD Vincent.  
M. GANGLOFF Claude avec excuses.

La séance débute à 20 heures 00. Le compte rendu de la réunion du 26 avril 2019 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Régis WILSIUS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Convention avec la fondation 30 millions d'amis.

Le conseil municipal accepte l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

**060-2019 Convention avec la fondation 30 millions d'amis** : Le maire rappelle les différents éléments de ce dossier et notamment la campagne de stérilisation des chats errants qui démarrera à partir du 03 juin 2019. Toutes les démarches ont été effectuées pour que cette campagne puisse aboutir. Une convention avec la fondation 30 millions d'amis doit encore être signée avec, entre autre, la participation financière de la collectivité soit 50% des coûts correspondant estimé à 50 chats pour un tarif par intervention de 60 € (castration + tatouage I-CAD) ou 80 € (ovariectomie + tatouage ICAD). Un acompte de 1.750 € (50 x 70 € tarif moyen) sera de ce fait payé par la collectivité à la fondation 30 millions d'amis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve les termes de la convention dont la participation financière et autorise le maire à la signer.

**061-2019 Analyse des propositions émises par le conseil municipal des enfants** : Le maire rappelle que le conseil municipal des enfants s'est réuni plusieurs fois depuis le début de l'année dans le cadre des propositions à soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal maintenant doit se prononcer sur les propositions suivantes :

- Changer les décorations de Noël des lampadaires : **les décorations de Noël seront changées au fur et à mesure de l'indisponibilité des fils lumière LED sur le marché voir pour changement partiel en fin d'année.**
- Réparer les routes sauf la route départementale : **les trous/nids de poules sont réparés au fur et à mesure dès que les conditions climatiques le permettent. De nouveaux tronçons d'aménagement de voirie sont prévus en fin d'année 2019.**
- Mettre en place des signalisations des passages piétons comme à SARRALBE : **pas réalisable en l'état car cela créerait des obstacles sur les trottoirs.**
- Mettre un panneau signalétique pour les écoles : **pas de suite donnée à la demande.**
- Mettre en place de feux tricolores sur la RD 674 : **la décision ne peut être prise que par le Département de la Moselle à condition de démontrer leur nécessité. Demande des résultats au Département du dernier comptage.**

- Rénover l'arrêt de bus situé près de la Grand rue : ceci pourra être mis en œuvre avec **l'aménagement de la Grand rue prévu en fin d'année avec une demande à la CASC pour le financement ad hoc.**
- Ralentir les voitures vers la sortie du village vers HILSPRICH : **la décision relève du Département de la Moselle. Un courrier à l'UTR sera réalisé par le maire à cet effet.**
- Nettoyer le toit de l'église : **pas de délai prévu à ce jour pour ces travaux.**
- Mettre en place un atelier pendant les vacances où l'on raconte l'histoire du village : **possibilité existe via les animations envers les jeunes – à voir avec les associations.**
- Enlever les déchets qui traînent par terre à côté des poubelles près des abris-bus : **rappel sera fait aux employés de la collectivité pour surveiller l'état des poubelles durant la semaine.**
- Faire les olympiades à l'école : **accord de principe. La prise en compte de la collation pour les animations Olympiades aux écoles sera faite via le budget de 150 € du C.M.E.**
- Mettre en place un distributeur à pain : **la décision incombe à un boulanger ou à une société spécialisée. L'ouverture de la boulangerie est pendante.**
- Mettre en place des passages piétons Grand rue vers la RD 674 : **cela est prévu à l'issue de l'aménagement de la voirie en fin d'année 2019.**
- Changer les balles mousse à la récréation : **accord de principe avec un budget spécialement adapté.**
- Créer une supérette : **pas de la compétence du conseil municipal ; le maire peut aider à l'implantation si un commerçant souhaite la réaliser.**
- Rajouter un jeu de type « vélo elliptique » dans la cour d'école : **à voir avec les enseignants au conseil d'école.**
- Organiser un vide-grenier : **possible, à proposer à la prochaine réunion des présidents d'association.**
- Organiser une bourse aux jouets/aux livres : **possible, à proposer à la prochaine réunion des présidents d'association.**
- Réaliser un livre du village : **possible à condition de trouver une personne qui soit intéressée.**
- Organiser un laser game : **possible dans le cadre des animations pour les jeunes, à proposer à la prochaine réunion des présidents d'association.**
- Création d'un parc d'attraction dans le village : **pas réalisable.**
- Mettre en place une borne d'arcade (jeux vidéo) : **pas possible sans une structure adaptée (type association des jeunes).**
- Mettre en place une station d'essence : **pas réalisable.**

**062-2019 Indemnité de la trésorière municipale pour l'année 2019** : Le maire présente au conseil municipal la correspondance du trésorier public pour le décompte de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de confection de budget de l'exercice 2019, de montants respectifs de 400,59 € et 30,49 € bruts, soit un montant net de 390,01 €.

Le conseil municipal valide un taux à 100% pour cette indemnité de conseil pour l'année 2019.

**063-2019 Demande de budget exceptionnel 2019 de l'école élémentaire** : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école élémentaire en date du 02 mai 2019 pour l'octroi d'un budget exceptionnel 2019 pour l'acquisition de 12 manuels édition BELIN destinés à la classe de CM pour un montant de 145,30 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde ce dernier budget exceptionnel pour l'année 2019.

**064-2019 Demande de location de la salle AJLC par le conseil de fabrique** : Le maire fait lecture de la demande du président du conseil de fabrique en date du 09 mai 2019 pour la mise à disposition de la salle AJLC pour l'organisation d'une manifestation pour remercier les bénévoles pour le nettoyage de l'église après les travaux de remise en peinture. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, met la salle AJLC à disposition du conseil de fabrique à cet effet au tarif spécial de 40 €. M. Vincent LEONARD ne participe pas au vote.

**065-2019 Demandes de location de logements communaux** : Le maire informe le conseil municipal de plusieurs contacts et visites du logement situé au 22, rue du Général Eblé. Il précise les modalités de son entretien avec Madame Sylvie CLEMENT qui est intéressée par la location de ce logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de mettre en location le logement situé au 22, rue du Général Eblé, à hauteur de **477,92 €** de location mensuelle, au profit de Mme Sylvie CLEMENT domiciliée 7, rue de Nancy à PUTTELANGE AUX LACS.

La location débutera le 1<sup>er</sup> juillet 2019. La caution est fixée à **477,92 €**

Les charges (consommation d'eau) seront déterminées l'année N+1 pour l'année N, après réception de l'ensemble des factures.

Le montant de la location sera réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment le bail correspondant.

**066-2019 Devis de travaux de fauchage 2019** : Le maire précise les différents travaux de coupe et de broyage prévus par l'entreprise CLEMENT Travaux ruraux et débroussaillage pour l'année 2019 selon un devis du 14 mai 2019 d'un montant de 1.365,00 € H.T soit 1.638,00 € T.T.C, relatif à différents travaux de fauchage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte ce devis.

**067-2019 Travaux sylvicoles 2019** : Le maire rappelle la délibération du 26 avril 2019 et précise les éléments communaux transmis par M. Daniel GEHIN, agent O.N.F. Cet état fait apparaître un montant de 4.750 € H.T de dépenses de fonctionnement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les prévisions des travaux sylvicoles 2019.

**068-2019 Modification de l'attribution de compensation suite aux transferts de la cotisation au SDIS et des zones d'activité de SARRALBE** : Le conseil municipal, sur le rapport du maire,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les compétences transférées des communes vers l'EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant que les compétences transférées doivent faire l'objet d'une évaluation des charges transférées dans le courant de l'année suivant le transfert et d'une adaptation des attributions de compensation en conséquence,

Considérant que cette délibération doit être prise par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes-membres à la majorité des deux tiers,

Vu l'avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 04 octobre 2018,

Décide, à l'unanimité des conseillers présents,

- D'approuver l'évaluation du montant des charges devant être déduites de l'attribution de compensation de la Ville de SARRALBE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le transfert de la zone industrielle et de la zone commerciale de SARRALBE établie à 71.325 € / an.
- D'approuver l'évaluation du montant des charges établie pour la prise en charge de la cotisation au service départemental d'incendie et de secours des 12 communes de l'ancienne communauté de communes de l'Albe et des Lacs établie à 316.475 €, et devant être déduite de l'attribution de compensation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon la répartition suivante :
  - commune de HAZEMBOURG : 1.270 € / an
  - commune de HILSPRICH : 10.921 € / an
  - commune de HOLVING : 14.366 € / an
  - commune de KAPPELKINGER : 5.430 € / an
  - commune de KIRVILLER : 1.322 € / an
  - commune de NELLING : 3.301 € / an

- commune de PUTTELANGE-AUX-LACS : 79.025 € / an
  - commune de REMERING-LES-PUTTELANGE : 13.522 € / an
  - commune de RICHELING : 4.378 € / an
  - commune de SAINT-JEAN-ROHRBACH : 16.043 € / an
  - commune de SARRALBE : 152.430 € / an
  - commune du VAL-DE-GUEBLANG : 14.467 € / an.
- D'arrêter le nouveau montant global de l'attribution de compensation à 12.965.141 € conformément au tableau annexé à la présente délibération.
  - D'autoriser le maire à prendre et signer toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération

**069-2019 Subvention aux associations** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents moins une voix, verse une subvention de 233,70 € au conseil de fabrique de SAINT-JEAN ROHRBACH pour le remboursement des frais de téléphonie des 4 portables (école maternelle, périscolaire et employés) pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019, ainsi que 30 € pour l'acquisition d'une pompe pour vide-cave, soit un montant total de subvention de 263,70 €. Monsieur Vincent LEONARD ne participe pas au vote.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.
- Prochaine réunion du conseil municipal : mercredi 19 juin 2019 à 20 h + C.M.E à 18h 30 pour les retours du conseil municipal.
- Courrier au président du syndicat scolaire de LOSTROFF-LOUDREFING après réception de la participation de 1.500 € pour l'année 2019 et actions sollicitées auprès du Sous-préfet de SARREGUEMINES.
- Campagne de stérilisation des chats – modalités mises en œuvre à compter du 03 juin 2019.
- Information de Maître Xavier IOCHUM de la plaidoirie à l'audience du 06 juin 2019 devant la Cour Administrative d'Appel de NANCY pour le recours contre l'Etat de la sécheresse 2015.
- Résultats des analyses d'eau de l'ARS Grand Est ; prélèvement du 02/05/2019 au 23A, rue Nationale. Résultats conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
- Informations aux habitants du 27 avril 2019 et 08 mai 2019.
- Accord de principe donné pour la convention de partenariat entre le Département de la Moselle, les communes et l'autorité académique sur le territoire de la Moselle pour le développement du numérique pédagogique relatif au 3<sup>ème</sup> cycle pédagogique et au continuum écoles/collèges.
- Recensement 2020 du 16 janvier au 15 février 2020.

La séance est levée à 21 heures 20. Publiée le 27 mai 2019.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. LEONARD Vincent	Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
	M. DRUI Philippe		Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine		M. SAUVEGET Nicolas
		M. WILSIUS Régis	